

Objectifs¹

L'examen rétrospectif vise l'atteinte de deux objectifs: d'une part, s'assurer que l'étudiant a les compétences et les connaissances nécessaires dans son champ d'étude pour poursuivre son parcours doctoral en science politique; d'autre part, lui permettre d'amorcer une réflexion sur les éléments théoriques et méthodologiques utiles à la formulation de son projet doctoral. Cet examen est un exercice d'érudition et d'approfondissement des connaissances de l'étudiant.

L'examen de doctorat se divise en deux parties: il y a d'abord une évaluation écrite à soumettre, puis une évaluation orale devant le comité d'évaluation, composé de deux professeurs du département. Une seule note est accordée pour l'ensemble de l'exercice qui doit d'ailleurs être complété au cours d'une même session.

Procédure et format

L'examen rétrospectif doit permettre d'évaluer les connaissances générales de l'étudiant d'un champ de la science politique. Les quatre champs offerts au département de science politique de l'Université Laval sont Idées politiques, Politiques et management public, Politique comparée et sociologie politique ainsi que Relations internationales.

Le jury est composé de deux professeurs du département pour chaque champ. Les membres du jury sont nommés pour une période de trois ans. Un membre suppléant est également désigné. Un professeur ne peut être sur le jury de l'examen rétrospectif d'un étudiant qu'il supervise. Il est alors remplacé par le membre suppléant.

Première étape: l'inscription à l'examen

Lors de la session précédant son examen rétrospectif, l'étudiant avise par écrit la direction de programme dans quel champ il désire s'inscrire pour son examen. Il est impératif que l'étudiant ait complété deux séminaires de concentration, dont le séminaire associé au champ choisi, ainsi que son séminaire de doctorat pour s'inscrire à l'examen rétrospectif.

Deuxième étape: la préparation et la réalisation de l'examen écrit

Au début de la session, l'étudiant prend connaissance de la liste de lectures obligatoires du champ sélectionné. L'étudiant dispose ensuite de dix semaines pour compléter ses lectures et se préparer à l'examen. À la onzième semaine, l'étudiant est convoqué au département de science politique pour un examen en classe. L'étudiant a entre 9h et 17h pour compléter l'épreuve.

L'examen comporte trois questions. L'étudiant répond à deux questions de son choix sur les trois soumises. Chaque réponse doit faire environ 7 à 10 pages, à interligne 1.5, en police Times New

¹ Le masculin est utilisé pour alléger le texte.

Roman 12, justifié à gauche et à droite, avec marge régulière. L'étudiant répond aux questions à l'aide d'un ordinateur. La documentation préparatoire à l'examen est permise. Il est strictement interdit de communiquer avec autrui durant l'examen. L'étudiant doit remettre son téléphone et/ou sa tablette au surveillant avant le début de l'examen.

Les questions portent sur le champ choisi par l'étudiant et l'étudiant doit pouvoir trouver réponse aux questions dans la liste de lectures fournie. Ces questions peuvent être de nature méthodologique (approches, épistémologies, etc.), théorique ou empirique. Les réponses de l'étudiant doivent mobiliser les oeuvres importantes et les débats actuels dans la littérature.

Troisième étape: l'évaluation de l'examen écrit

Le jury reçoit l'examen et dispose de deux semaines (douzième et treizième semaines) pour l'évaluer. Chaque membre du jury accorde une note indicative (A, B, C ou E) à chacun des deux textes. Les notes anonymisées sont transmises à l'étudiant à la quatorzième semaine. Dans le cas où l'étudiant reçoit deux E ou plus sur les quatre notes attribuées, un échec est constaté et l'étudiant n'est pas convoqué à l'examen oral.

Quatrième étape: la réalisation et l'évaluation de l'examen oral

L'examen oral porte principalement sur les deux réponses soumises et peut aborder des sujets connexes. Il a lieu à la quinzième semaine.

L'examen oral commence par une courte présentation de l'étudiant d'environ dix minutes où il fait la synthèse de sa première réponse. Après une première ronde de questions du jury, l'exercice est répété pour la deuxième réponse.

Au terme de l'examen oral, le jury délibère à huis clos pour attribuer soit la note « satisfaisant » ou encore la note « insatisfaisant », et rédiger les justificatifs de sa décision sur le formulaire officiel. Pour se voir attribuer la note « satisfaisant », l'étudiant doit avoir démontré à l'écrit et à l'oral une maîtrise de la littérature pertinente, une capacité à articuler des réponses de qualité qui mobilisent à la fois les concepts théoriques et les exemples empiriques ainsi qu'une posture critique envers les écrits. L'examen oral dure au maximum deux heures.

En cas d'échec à l'écrit ou à l'oral, l'exercice doit être repris à la session suivante, sous condition d'un accord unanime du jury. Si l'étudiant échoue à deux reprises, il est automatiquement exclu du programme de doctorat.